

C'EST MATHÉMATIQUE...

Sur la période 2003-2008, le surcoût des retraites des fonctionnaires sera de 24,3 milliards d'euros... Pour ne pas tuer tout espoir de redressement de notre pays, il faut donc faire des économies drastiques : ne pas remplacer chaque fonctionnaire qui part à la retraite et mettre fin à des privilèges qui sont désormais d'un autre âge.

1^{ère} hypothèse : remplacement de 3 fonctionnaires sur 4 ; l'économie réalisée d'ici 2008 serait de 2,2 milliards d'euros. 22,1 milliards d'euros resteraient donc à la charge des contribuables.

2^e hypothèse : remplacement d'1 fonctionnaire sur 2 ; l'économie réalisée d'ici 2008 serait de 4,6 milliards d'euros. 19,7 milliards d'euros resteraient à la charge des contribuables.

3^e hypothèse : gel de l'embauche des fonctionnaires ; l'économie réalisée d'ici 2008 serait de 9,3 milliards d'euros. 15 milliards d'euros resteraient à la charge des contribuables.

Même le gel de l'embauche ne pourrait, à court terme, stabiliser le coût de la fonction publique ! Il est donc également indispensable que le statut des fonctionnaires soit révisé ; 52 % des Français y sont d'ailleurs favorables (sondage BVA, mars 2003).

**La réforme s'impose...
ou ça explose !**

Notre objet

- Mettre en œuvre les articles 14 et 15 des Droits de l'Homme et du Citoyen :
 - Art. 14 : Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.
 - Art. 15 : La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.
- Faire la chasse au gaspillage en organisant la surveillance des gestions de l'État, des régions, des départements et des municipalités et en demandant aux élus des explications publiques sur des cas précis de gâchis, de dépenses somptuaires.
- Sensibiliser les Français et les hommes politiques à la bonne gestion de l'argent public et encourager un esprit d'économie dans les dépenses publiques pour les réduire à l'indispensable.
- Lutter contre la bureaucratie pour obtenir des formalités simplifiées et des prélèvements obligatoires équitables, transparents et faciles à comprendre.

Nos moyens d'actions

- Organisation de campagnes nationales de mobilisation et de sensibilisation pour une meilleure utilisation de l'argent public.
- Information par tous les moyens (médias, conférences, réunions publiques...).
- Études et publications sur les services publics et les dépenses publiques.
- Instauration de relations avec des associations françaises et étrangères poursuivant des objectifs analogues.

La Présidence et les membres fondateurs

- **Président :** Gabriel Onesto, administrateur de biens.
- **Porte parole :** Benoîte Taffin.
- **Délégué Général :** Christophe Lekieffre, Conseiller de Paris.
- **Membres fondateurs :**
 - Alain Dumait, Président fondateur, journaliste.
 - Bernard Zimmern, Trésorier, chef d'entreprise.
 - Bernard Legrand, chef d'entreprise.

Notre éthique

- L'association est indépendante des partis et politiquement neutre. (Article 4 des statuts)
- L'association s'interdit de recevoir toute subvention publique. (Article 4 des statuts)
- Les membres du conseil d'administration exercent leur fonction gratuitement. (Article 12 des statuts)

Une gestion transparente

- Un expert comptable contrôle la gestion de l'association et arrête ses bilans.
- Les comptes de l'association sont ensuite certifiés par un commissaire aux comptes.
- Ils peuvent alors être publiés et mis à la disposition de toutes les personnes qui participent à la vie de l'association.

Retraite des fonctionnaires:



une provocation !

Bien que les retraites soient menacées, les fonctionnaires s'agrippent à leurs privilèges : ils cotisent moins, moins longtemps, pour ensuite toucher davantage... Leur régime de pension est en faillite et ce sont les contribuables qui paient !

Dans les moments difficiles chacun doit se serrer la ceinture : cette fois, la réforme s'impose !

**CONTRIBUABLES
ASSOCIÉS**

TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS

ASSOCIATION Loi de 1901 (J.O. du 7 mars 1990)

42, rue des Jeûneurs - 75077 PARIS CEDEX 02 - Tél. : 01 42 21 16 24 - Fax : 01 42 33 29 35

www.contribuables.net

ILS COTISENT MOINS...

Coupés des réalités économiques, les fonctionnaires n'ont jamais été perdants au jeu des « grandes réformes ». Une fois à la retraite, ils reçoivent une pension égale à 75 % de leur dernier traitement mensuel, calculée sur leurs 6 derniers mois d'activité. En revanche, dans le privé, chacun a pris la mesure de la crise et les pensions ont été baissées à 50 % du salaire annuel moyen, calculées sur les 25 meilleures années.

UNE EXTRÊME DIVERSITÉ DES RÉGIMES...

	PROFESSIONS	COTISATION SUPPORTÉE PAR LE SALARIÉ (en % de son salaire)	MONTANT MOYEN DES PENSIONS DE RETRAITE
PRIVÉ	Commerçants	22,30 %	483 €
	Artisans	22,35 %	648 €
	Salariés du privé	9,75 à 10,35 %	1 590 €
	Professions libérales	variable	2 085 €
PUBLIC	Fonctionnaires	6,28 % (primes incluses)	2 058 €

Source : (DRESS)

Les privilèges des fonctionnaires ne sont plus supportables : ils cotisent 3 fois moins que les commerçants ou que les artisans et, pourtant, leurs pensions sont 4 fois meilleures !

**Ça coûte pas cher
et ça rapporte gros !**

...MOINS LONGTEMPS...

Un militaire non officier, et une institutrice ayant élevé trois enfants, ont en commun de pouvoir partir à la retraite au bout de 15 ans de service, sans condition d'âge ! Et, pour les conducteurs de la SNCF et de la RATP, le train s'arrête dès 50 ans !

LES RÉGIMES TRÈS « SPÉCIAUX » DE LA FONCTION PUBLIQUE...

SECTEURS	PROFESSIONS	ÂGE LÉGAL DE DÉPART EN RETRAITE	DURÉE DE COTISATION
PRIVÉ	Salariés ou professions libérales	60 ou 65 ans	40 ans
	Fonctionnaires	50, 55 ou 60 ans suivant les statuts	37,5 ans
PUBLIC	Salariés des entreprises publiques (SNCF, EDF-GDF etc.)	50, 55 ou 60 ans suivant les statuts	10, 15 ou 25 ans chez EDF-GDF 25 ans à la SNCF

En réalité, c'est en moyenne après avoir cotisé 33,5 années que les fonctionnaires partent à la retraite...

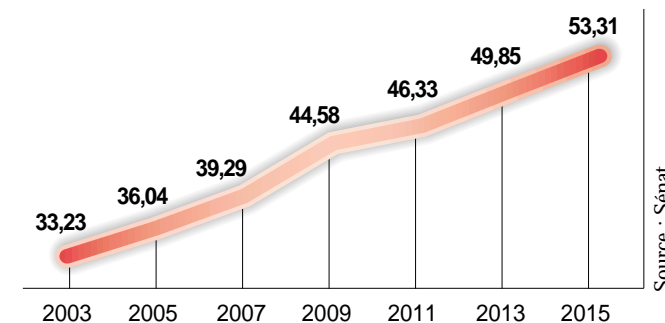
Explication : un fonctionnaire qui n'aurait pas cotisé la durée légale de 37,5 ans, se voit seulement défalquer 2 % du montant de sa pension par année manquante. Un avantage sans équivalent, permettant à ceux qui partent à la retraite 5 ans plus tôt de toucher encore 67 % de leur dernier traitement !

Si jeunes et déjà rentiers !

...POUR UN RÉGIME EN FAILLITE...

D'ici 10 ans, 700 000 fonctionnaires vont partir à la retraite. La charge des pensions publiques, déjà insupportable, va donc littéralement exploser. De 33,2 milliards d'euros aujourd'hui, elle atteindra 50 milliards en 2015 et 90 milliards en 2040 !

ÉVOLUTION DE LA CHARGE DES PENSIONS PUBLIQUES EN MILLIARDS D'EUROS



Pire, les pensions publiques n'ont jamais été provisionnées... l'État s'est donc engagé à verser de l'argent qu'il n'a pas ! Une somme de 600 à 700 milliards d'euros, soit près de 50 % de notre richesse nationale...

Pour financer les pensions publiques, l'État pioche donc toujours plus, chaque année, dans nos poches !

**« Papy » boom
chez les fonctionnaires !
... Et « boom »
d'impôts supplémentaires !**

...ET C'EST NOUS QUI PAYONS !